## DEPARTEMENT Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

Année 2021 Séance du 21 avril 2021

Nº 11

Objet: Subvention 2021 et convention d'objectifs et de moyens entre PAA et l'association « Amicale du Personnel Provence Alpes Agglomération »

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le vingt et un du mois d'avril à dixsept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 13 du mois d'avril 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

#### Etalent présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUZET Éric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BLANC Michel (excepté aux rapports n°4, 5, 19, 25), BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine (excepté aux rapports n° 4, 5, 6, 8, 19, 25, 26), CROZALS Florent (à partir du rapport n° 5 – excepté au rapport n° 16), DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain (à partir du rapport n° 2), FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille (excepté au rapport n° 5), ISOARDI Delphine, JOUVES Marc (à partir du rapport n° 3), KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (excepté aux rapports n° 12 et 13), POSTEL Chrystelle (jusqu'au rapport n° 4), POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas (excepté rapports n° 17, 18, 19), UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

#### Etalent suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques (excepté aux rapports n°4, 5, 25, 26) ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine (jusqu'au rapport n° 34) PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

#### Etaient représentés :

OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard MOULARD Damien a donné pouvoir à ISNARD AUBERT Laurence

#### Etalent excusés :

**AUDRAN Michel BOURJAC Jean Marie AUZET Guv CHALVET Gilles BALIQUE François COMTE Jean Paul** BARDIN Chantal **GRAVIERE** Remy **BASSET Françoise MAGAUD** Nathalie **BAUDOUI Marie Anne** REYNAUD Patrice, **BELMONTE Sylvie** REBOUL Childéric BERTRAND Philippe SEVENIER Jean

### Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :

L'association « Amicale du Personnel Provence Alpes Agglomération » a été créée en mars 2018 afin de promouvoir et maintenir toute activité de loisirs culturels et sportifs et permettre aux adhérents de bénéficier de divers avantages.

Le personnel de PAA peut à titre volontaire adhérer à cette association dénommée A2P2A.

L'association A2P2A s'engage à assumer les missions en faveur de ses adhérents (actifs et retraités):

- en maintenant et resserrant les liens d'amitié du personnel,
- en attribuant des présents à l'occasion d'évènements familiaux (naissances, mariages) ou professionnels (départ en retraite),
- en engageant des actions culturelles, de loisirs ou sportives,
- en suscitant toute initiative culturelle et sportive.

Pour son fonctionnement, PAA apporte une aide financière par le versement d'une subvention d'un montant de 33.500,00 euros au titre de l'année 2021.

Conformément à l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations aux usagers modifié par l'article 18 de la loi 2019-1321 du 7 octobre 2016, lorsque le montant annuel en numéraire dépasse la somme de 23.000,00 euros, une convention d'objectifs et de moyens entre Provence Alpes Agglomération et l'association A2P2A doit être établie, précisant les objectifs, durée, conditions d'utilisation de la subvention.

Conformément aux indications citées ci-dessus, il vous est proposé :

- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant :
  - à verser la subvention de 33.500,00 euros au titre de l'année 2021,
  - d'inscrire la somme au budget 2021,
  - de signer la convention de partenariat jointe en annexe.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

REÇU EN PREFECTURE le 23/04/2021 Application agrées Elegaline com